

COMMUNE DE CASSANIOUZE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Juin 2020

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
De présents : 15
De votants : 15

Date de convocation
19 juin 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq du mois de Juin à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de CASSANIOUZE s'est réuni à la salle multi-activités.

Etaients présents :

BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MARCENAC Cédric, MAS Maurice, MAZARD Daniel, PLANTECOSTE Yoann, VENZAC Jean-Marc.

Secrétaire de séance : PANTECOSTE Yoann

Absents : Néant

Ordre du Jour :

- 1) *BUDGET 2020*
- 2) *QUESTIONS DIVERSES*

I/ BUDGETS 2020

Mr le Maire précise que les budgets 2020 ont été préparé par la commission des finances et qu'ils ont été finalisé par le percepteur de MAURS. Il laisse le soin à Jean Pierre BOULANGER adjoint aux finances d'en effectuer la présentation.

Ce dernier précise au conseil qu'il y a lieu d'examiner successivement 4 budget primitifs : la commune, le budget annexe de l'eau et de l'assainissement, le CCAS et le lotissement. Le budget de la commune et de l'eau sont divisés en 2 sections, la section de fonctionnement et la section d'investissement.

1°) BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE :

En fonctionnement :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 610.250,30 € dont :

Dépenses :

Charges à caractère général : 125.900,00 €
Charges de personnel : 214.975,00 €
Atténuation de produits : 2.534,00 €
Dépenses imprévues 10.000,00 €
Virement à la section de fonctionnement : 185.726,30 €
Opérations de transfert entre sections : 9.752,00 €
Autres charges de gestion courante : 47.863,00 €
Intérêts d'emprunts 13.500,00 €

Recettes :

Report du résultat précédent : 96.392,30 €
Atténuation de charges : 8500,00 €
Produits du domaine et ventes diverses : 26.300,00 €
Impôts et taxes : 165.997,00 €
Dotations : 297.755,00 €
Produits exceptionnels : 10.720,00 €
Opération d'ordre 4.586,00 €

En Investissement :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 870.990,55 € dont :

Dépenses :

Report du solde d'exécution : 168.327,25 €
Remboursements du capital des emprunts : 63.489,00 €
Amortissements des subventions : 4.586,00 €
Travaux, terrains matériel et mobilier : 616.256,30 €
Bâtiments : 18.32,00 €

Recettes :

Virement de la section de fonctionnement : 185.726,30 €
Amortissements : 9.752,00 €
Excédent capitalisé FCTVA taxe d'aménagement : 208.327,25 €
Subventions : 158.853,00 €
Emprunt : 300.000,00,€
Autre subvention d'investissement : 8.332,00 €

La présentation du budget est l'occasion d'examiner les taux d'imposition pour l'année 2020. Le conseil, après en avoir délibéré, décide de ne pas modifier les taux d'imposition.

2°) BUDGET DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT :

En fonctionnement :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 121.708,48 € :

En dépenses :

Les principales dépenses sont constituées par :

L'électricité pour 12.500,00 €

La dotation aux amortissements pour 41.391,00 €

Le reversement à l'agence de l'eau pour 11300,00 €

Le virement à la section d'investissement pour 22.904,00 €

L'entretien du réseau pour 6000,00 €

Les frais de personnel pour 8.500,00 €

Les frais de télécommunications : 5000,00 €

En recettes :

Les principales recettes sont constituées par :

Le report du résultat des années précédentes pour 29.708,48 €

La vente d'eau estimée à 45.000,00 €.

La redevance pollution pour 8000,00 €

La redevance d'assainissement pour 8.000,00 €

La location de compteurs pour 29.000,00 €.

En Investissement :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 276.940,61 €

En dépenses :

Les principales dépenses sont constituées par :

Les travaux en cours pour la réfection du réseau pour : 266.516,61 €

Le remboursement du capital des emprunts pour 10.424,00 €

En recettes :

Le report su solde d'exécution pour 62.545,61 €

Le virement de la section de fonctionnement pour 22.904,00€

Les amortissements pour 471.391,00 €

Le FCTVA pour 900.00 €

Les subventions pour 49.200,00 €

Un emprunt pour le financement de la réfection de la conduite principale d'AEP pour 100.000,€

3°) CCAS :

Ce budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 1.417,80 €

En dépenses :

La principale dépense est constituée par le versement d'une subvention à L'ADMR de 400.00 € et une provision pour des besoins ponctuels de 1017,80 €

En recettes :

La principale recette est celle de la rente Revel de 300, 00 € annuels et le report d'exploitation de 1017,80 €.

4°) LOTISSEMENT :

Ce budget s'équilibre en dépenses et recettes à la somme de 505.597,68 € en fonctionnement et à la somme de 810.317,34 € en investissement.

II°) QUESTIONS DIVERSES :

1) Voirie 2020 :

Monsieur le Maire expose au conseil que nous avons la possibilité de nous regrouper à plusieurs communes pour bénéficier de tarifs plus intéressants. Le conseil, après en avoir délibéré, décide de participer à cette opération. Il autorise monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

2) Avancement du personnel :

Monsieur le maire informe le conseil que Madame Claudine DELORT a été promu au grade d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe. A l'unanimité Le conseil décide donc de créer ce poste pour 27 heures hebdomadaire à compter du 1^{er} septembre 2020 et de supprimer le même poste créé pour 35 heures hebdomadaire.

3) Tarifs de la cantine :

Il est précisé au conseil que le tarif de la cantine pour les élèves est maintenu à 2,80 € par repas. Le tarif adulte est fixé à 5,60 €.

4) Point sur la vente du camping :

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un nouveau candidat s'est porté acquéreur pour le camping avec un projet de remise à niveau des installations qui paraît intéressant. Les tractations sont en cours. Une discussion s'engage au sein du conseil. Les membres du conseil souhaitent examiner les deux projets afin de se positionner sur celui jugé le plus favorable pour la commune et son développement touristique. Il sera demandé au précédent candidat à la reprise de bien vouloir remettre son offre et son projet rapidement .

LE MAIRE

LES MEMBRES

LE SECRETAIRE